

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la lutte antitabac

Lors du sommet du Millénaire qui s'est tenu en septembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement du monde entier ont adopté la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, engageant leurs nations dans un nouveau partenariat mondial pour réduire l'extrême pauvreté. Au cours de ce Sommet ont été arrêtés les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici 2015 en vue de traiter le problème de l'extrême pauvreté. Les OMD couvrent les différentes facettes de l'extrême pauvreté (revenus, faim, maladie, absence de logement décent, et exclusion) et promeuvent l'égalité des sexes, l'éducation, et le développement durable.

Le tabagisme est la première cause évitable de décès prématuré et de problèmes de santé dans le monde. La réduction du tabagisme, notamment chez les plus défavorisés, permettra d'améliorer la santé des individus, d'augmenter la part du budget des foyers allouée à l'alimentation et à l'éducation, et de gagner en productivité économique.

La lutte antitabac doit être intégrée dans les OMD car :

- Le tabagisme augmente dans de nombreux pays à revenus faibles et intermédiaires, notamment au sein des populations vivant dans la pauvreté.
- La dépendance au tabac pousse de nombreuses familles défavorisées à dépenser plus pour acheter du tabac et moins pour la nourriture, les soins et l'éducation. Cela affecte la santé et le bien-être des familles ainsi que la croissance et le développement nationaux.
- En luttant dès maintenant contre le tabagisme, les pays en développement peuvent réduire sensiblement les taux de morbidité et de mortalité liées au tabac, aujourd'hui et demain, ainsi que les coûts qui y sont associés, ce qui aidera les pays et les personnes à sortir de la pauvreté.
- Des mesures de lutte antitabac efficaces et abordables, telles que les majorations de taxes, existent et peuvent être utilisées pour atteindre des OMD spécifiques.

RECOMMANDATIONS. L'OMS formule dix recommandations expliquant comment intégrer la lutte antitabac dans le calendrier de développement. Ces recommandations visent à renforcer les politiques de lutte antitabac, à réduire la pauvreté et à améliorer la santé.

- 1 Les organisations internationales, y compris l'OMS et d'autres agences de développement, devraient intégrer la lutte antitabac dans toutes les stratégies de développement, de financement de la réduction de la pauvreté et d'application des OMD.

LES OMD ET LE TABAGISME

Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim

Les maladies liées au tabac dépossèdent les familles de salariés. De nombreux foyers défavorisés dépensent plus pour acheter du tabac que pour leur santé ou l'éducation. La réduction du tabagisme laissera aux familles un budget plus important à allouer aux biens essentiels tels que la nourriture et l'éducation.

Le tabagisme a un impact sur les économies nationales. Les maladies liées au tabac se traduisent par des coûts de santé élevés supportés par les individus et le gouvernement. Le tabagisme tue la moitié des fumeurs de longue durée, la plupart dans leurs années les plus productives (30 à 69 ans), réduisant ainsi la productivité nationale.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

La pauvreté et le travail des enfants dans l'industrie du tabac sont les principales raisons pour lesquelles les enfants ne sont pas envoyés à l'école. L'augmentation du niveau d'éducation est essentielle pour la croissance économique et l'amélioration de la santé.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

On estime que le nombre de fumeuses devrait passer de 218 millions en 2000 à 259 millions en 2025. Les femmes jouent un rôle vital dans les décisions liées à la santé au sein du foyer et, lorsqu'elles fument, elles mettent en danger leur propre santé et celle de leur famille.

Objectifs 4 et 5 : Réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle

Les sommes dépensées pour le tabac privent mères et enfants de nourriture

- ② Les pays développés devraient renforcer leur politique de lutte antitabac, reconnaître le lien entre tabac et pauvreté dans leur propre pays, et encourager et aider financièrement les pays en développement à faire de même.
- ③ Les organisations internationales et les pays développés devraient, à travers leurs agences de développement et les unités de coopération internationale, chercher à inclure le tabac et un certain nombre de maladies non transmissibles dans les rapports sur les OMD. y reconocer la relación existente entre el tabaco y la pobreza en sus países y fomentar y apoyar financieramente a los países en vías de desarrollo para que hagan lo mismo.
- ④ Les pays en développement devraient revoir leur engagement envers les OMD et la lutte antitabac et intégrer la lutte antitabac dans leurs stratégies de réalisation des OMD.
- ⑤ Tous les pays en voie de développement qui n'appliquent pas de taxation appropriée sur tous les produits du tabac devraient adopter une majoration de la taxation du tabac, comme mécanisme visant à générer des recettes fiscales. Les recettes fiscales supplémentaires ainsi obtenues devraient être destinées aux services de santé et de promotion des OMD et de la lutte antitabac.
- ⑥ Les pays en développement devraient axer leurs efforts de lutte antitabac principalement sur les jeunes, les femmes et les défavorisés.
- ⑦ Les organisations de la société civile des pays développés et en développement devraient associer leurs efforts de mobilisation en faveur de la mise en œuvre des OMD et d'une lutte antitabac globale.
- ⑧ À l'échelle nationale, les gouvernements devraient développer les capacités de lutte antitabac du pays et intégrer des politiques de lutte antitabac à tous les niveaux de gouvernement (fédéral, étatique, etc.). En outre, différents secteurs devraient être associés au secteur de la santé afin de parvenir à une acceptation plurisectorielle de la lutte antitabac au sein du pays.
- ⑩ Les organismes internationaux et pays donateurs devraient allouer des fonds pour de plus amples recherches sur les effets du tabac sur la santé des personnes très défavorisées, y compris sur les personnes atteintes du VIH/SIDA, de paludisme ou de tuberculose, et sur les coûts d'opportunité du tabagisme chez ces personnes.

et de soins médicaux et contribuent à une mauvaise santé maternelle et à la mortalité infantile.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Le tabagisme provoque des complications chez les personnes souffrant du VIH/SIDA ou de tuberculose.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

La déforestation et l'utilisation de pesticides pour la culture et la fabrication du tabac ont un impact nocif majeur sur l'environnement.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

De nombreuses organisations internationales de développement telles que la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques reconnaissent que les maladies liées au tabac sont une charge pour les personnes défavorisées et soutiennent la lutte antitabac à l'échelle mondiale afin de l'alléger.

La coopération internationale et l'engagement national qui sont essentiels à la mise en œuvre des OMD le sont tout autant pour l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac.